

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE en date du JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 à 20h 00
--

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL
 G. PLANCHE E. ZGAINSKI M.BUSSERY R.TISSOT
 G. NICOLAS JP. BERNARD J.PADET

- **Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 18 juillet 2014 :**

Décision du Conseil Municipal pour l'approbation du PV du 18 juillet 1014

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.
Monsieur X.REYNARD est désigné secrétaire de séance.

- **Dossier HLM proposition OPHEOR (Délibération)**

Remboursement anticipé des emprunts – Résiliation du Bail emphytéotique.

Par délibération en date du 10 mars 2014, le bureau d'OPHEOR a approuvé la résiliation du bail emphytéotique en date du 2 octobre 1981, conclu entre OPHEOR et la Commune de Néronde mettant à la disposition de l'Office un immeuble sis lieu-dit « Chez Coquillon » à Néronde, édifié sur une parcelle cadastrée AH N°160 d'une contenance de 833 M2. Ce bail, à échéance du 31 décembre 2036, a pour objet la gestion de l'immeuble et la réalisation d'un programme de réhabilitation et d'aménagement de 9 logements locatifs. L'Office se trouve dans une situation de perte d'exploitation sur ce programme, due à la vacance sur ce secteur. Les neuf logements sont aujourd'hui vacants.

Ne pouvant plus supporter les pertes financières en terme d'exploitation, de charges et de remboursement des emprunts contractés, OPHEOR et la commune de Néronde ont décidé la résiliation amiable du bail emphytéotique.

La résiliation est proposée pour un montant dû par la commune à OPHEOR de 85.000 euros ferme pour solde de tout compte comprenant le remboursement des emprunts restants dus à ce jour et les pénalités pour le remboursement anticipé des emprunts. Ledit remboursement est échelonné comme suit :

1^{er} acompte au comptant de 35.000 € le jour de la signature de la résiliation amiable

2^{ème} acompte en 2015 d'environ 17.000 € au plus tard le 31.12.2015

3^{ème} acompte en 2016 d'environ 17.000 € au plus tard le 31.12.2016

4^{ème} acompte en 2017 d'environ 16.000 € au plus tard le 31.12.2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la résiliation amiable du bail emphytéotique et le remboursement anticipé des emprunts.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Projet Voirie 2015**

M. BOTHERON présente le projet programme voirie 2015, financé par la communauté de commune sous réserve de travaux qui peuvent être traités en urgence.

- * Route de la Madone à Coquillon (par le bas)
- Réfection du revêtement sur 330 M

- devis de 20.188 € H.T
- * Carrefour Coquillon
- Report de l'opération 2014
- Devis de 17.875 € H.T

- **Installation classée soumise à l'enregistrement SARL L'ETOILE (Délibération)**

M. le Maire présente le dossier ainsi qu'une copie de l'arrêté préfectoral portant consultation du public concernant la demande présentée par Mme Christine BERGER, Gérante de la SARL L'ETOILE, en vue d'exploiter un entrepôt de stockage d'artifices de divertissement, sur le territoire de la commune de NERONDE. La consultation du public aura lieu du lundi 29 septembre au samedi 25 octobre 2014 inclus, dossier et registre d'enquête déposés en mairie de NERONDE. La consultation a été faite par voie d'affiches, apposées par la Mairie avant le dimanche 14 septembre 2014. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de NERONDE, aux heures et jours habituels d'ouverture, et y faire valoir par écrit ses observations ainsi que par correspondance. Un registre y sera ouvert à cet effet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la consultation du public, concernant la demande présentée par Mme BERGER, Gérante, en vue d'exploiter un entrepôt de stockage d'artifices de divertissement sur le territoire de la commune de NERONDE.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Convention GRDF type d'hébergement des équipements de télé-relève**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu prochainement, en Mairie, en présence d'un intervenant de GRDF présentant le projet d'installation et d'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur.

- **Subvention enveloppe cantonale de solidarité 2014 (Délibération)**

Lors de la réunion cantonale du 1^{er} juillet dernier, Monsieur Jean-Claude TISSOT, Conseiller Général du Canton de NERONDE a procédé à la répartition de son enveloppe cantonale de Solidarité.

Pour la commune de NERONDE, le montant alloué est de 6.900 €.

Elle concernera les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires par l'acquisition de matériel, armoires, panneaux d'affichage, couchettes, fournitures diverses et l'aménagement d'un espace détente pour les enfants, achat de tables, bancs, fournitures et plantation d'arbustes, ainsi que l'achat et pose de plaques nominatives de rues.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Conséquence des nouveaux rythmes scolaires : Augmentation des heures pour entretien ménage (délibération)**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a nécessité d'une part le transfert des heures de ménage à l'école et d'un accompagnement cantine effectués par les aides maternelles en contrats aidés à l'agent d'entretien communal, et d'autre part de devoir lui allouer des heures de ménage en plus dues à l'occupation de l'école le mercredi matin et celle de l'ancienne cure le vendredi après-midi.

Les heures complémentaires effectuées pendant l'année scolaire représentent en année complète un peu plus de 4 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose au CM d'augmenter les heures de l'agent communal d'entretien de 4 heures par semaine à partir du 1er octobre 2014.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Aménagement butte du stade**

Monsieur le Maire informe le CM de la mise en place par les conseillers municipaux de copeaux sur les plantations situés à proximité de l'aire de jeux, suivie du nettoyage de la butte du stade.

Monsieur Michel BUSSERY présente plusieurs devis de pépiniéristes concernant l'aménagement de la butte, par la mise en place de plantes vivaces et résistantes, nécessitant peu d'entretien.

Une réunion est prévue pour une réflexion plus approfondie du dossier, avant prise de décision.

- **1^{er} tranche travaux église**

La première tranche de travaux concerne la mise en sécurité et d'étanchéité des toitures de l'église.

Par courrier du 17 juin 2013, la commune a obtenu une dérogation pour entreprendre les travaux en urgence (Travaux hors COCA).

Monsieur le Maire se rapprochera du Cabinet d'OXYRIA, pour consultation des entreprises.

- **Rapport d'analyse du Cabinet OXYRIA suite à la proposition de vente de terrain de Monsieur Charles ROBERT.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Charles ROBERT, en date du 14 avril 2014, proposant à la commune d'acheter une parcelle constructible dont il est propriétaire, cadastrée section AD N° 0027 lieu dit « La Chapelle » d'une contenance d'environ 1H 25A 93Ca au prix de 8 € le M2.

Monsieur le Maire rappelle que pour ce type de projet la commune ne peut avoir qu'un rôle de facilitateur, mais pour des raisons financières, ne peut tenir celui d'aménageur. C'est pourquoi, des contacts ont été pris avec la Société ACTIV (Lotisseur), afin de réaliser une pré-étude sur la faisabilité de ce projet.

L'investissement estimatif pour ce lotissement s'élèverait à la somme minimale de 400.000 € H.T. La Société ACTIV pourrait éventuellement réaliser ce projet sous réserve que toutes les conditions suspensives soient réunies (Autorisation de lotir, chiffrage plus précis des coûts...).

Compte tenu de l'investissement, le prix d'achat proposé du terrain par la commune serait de 3 €. (Ordre de prix pratiqué pour des lotissements communaux sur la communauté de commune)

Celle-ci le revendrait à ACTIV au prix de 3,5 €. La marge de 0,50 € servirait à participer au financement des aménagements incombant à la commune.

Monsieur le Maire propose de faire part de cette offre à Monsieur ROBERT en lui demandant de lui faire connaître sa réponse avant la réunion du CM du 13 novembre 2014. Elle sera ensuite transmise à ACTIV pour poursuite ou non de l'étude du dossier.

- **Délibération réseau Téléphonie ORANGE**

ORANGE demande le renouvellement de permission de voirie pour les infrastructures de génie civil sur la commune de NERONDE, arrivée à échéance. Elle concerne une artère souterraine de 10 mètres, rue de la Madone.

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à un versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et la valeur locative de l'emplacement occupé.

Pour le domaine public routier : 40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de renouvellement de permission de voirie.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- **Réalisation et pose de plaques de rues.**

La commission doit recenser les noms des rues, ruelles, impasses, traverses, places, placettes du village afin de déterminer le nombre de plaques.

Des devis seront communiqués lors d'un prochain conseil municipal.

- **Reprises des concessions au cimetière.**

La commune poursuit la procédure de reprise de concession. Environ 25 concessions sont à reprendre.

Procédure : Affichage – Constat d'abandon de concession le 31 octobre 2014.

Avant la Toussaint, mise en place d'écriteaux avec la mention « Cette concession en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise, prière de s'adresser à la Mairie ».

- **Info travaux la Chapelle**

La chapelle fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques : inscription en date du 6 septembre 1978. Cette protection est partielle et ne concerne que le chœur de la chapelle.

Monsieur le Maire donne connaissance du devis de charpente, couverture, zinguerie et maçonnerie sur la restauration de la chapelle NOTRE DAME.

Le montant total (estimatif) des travaux s'élève à la somme de 34.722,70 € H.T

- **Info dossier « Maison CHOLLAT-VALOIS »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me Nelly TROMPIER, avocat de la SPA LYON et SUD EST, au sujet du litige qui oppose la commune de NERONDE et la SPA de LYON concernant une parcelle cadastrée section AC N° 141 le bourg à NERONDE, bâtiment en ruine à usage de dépôt et cave, faisant parti de la succession « VALOIS », legs accepté par la SPA. Il ressort que les fiches hypothécaires ne font apparaître aucune formalité concernant la parcelle AC 141.

Monsieur le Maire rencontrera Me ODO le 26 septembre 2014, Notaire à THIZY, afin d'avoir plus d'éléments sur ce dossier. D'autre part, un rendez-vous sera pris avec le service du cadastre pour faire des recherches sur des plans cadastraux plus anciens.

- **Questions diverses**

* M. REYNARD informe le CM, que notre contrat d'assurance « VILLASSUR » prévoit la garantie Responsabilité Générale de la commune pour la mise en place des rythmes scolaires.

Il informe que les intervenants extérieurs doivent faire l'objet d'un contrat de fourniture de prestation. Ils sont rémunérés pour cela, leur responsabilité est pleine et entière. Il appartient à la commune de le vérifier en leur demandant une attestation RCP.

Les agents, élus ou bénévoles qui encadreraient les activités au sein des rythmes scolaires sont garantis pour les dommages matériels ou corporels causés aux enfants par notre contrat « VILLASUR »

Il appartient à la commune de vérifier les attestations scolaires et extra-scolaires des enfants. Généralement les enfants sont couverts pour les dommages corporels et/ou matériels occasionnés ou subis par eux-mêmes au titre du contrat souscrit par leurs parents (RC, assurance scolaire et extra-scolaire)

- Suite à un problème informatique sévère, récent au secrétariat, il informe que notre contrat d'assurance couvre les dommages électriques et multirisque informatique, sous réserve de la vétusté du matériel et de la franchise.

- Propose de réunir la commission finance. (Analyse du Budget communal)

* M. J.BOTHERON informe que le dossier COCA déposé auprès de Conseil Général en cours d'instruction est en voie de se terminer.

* M. J.P.BERNARD souhaite faire paraître dans le journal Néronde.com divers articles concernant le travail de la commission.

M. G.MONCELON fera passer un article sur les désagréments provoqués par les déjections canines.

Mme G.NICOLAS souhaite mettre les comptes rendus du Conseil Municipal en ligne sur le site Néronde.com

* M. R.TISSOT informe d'un problème de ramassage des ordures ménagères sur la commune, dû par l'entreprise MOS. Cette information sera remontée à la COBY.

* M. E. ZGAINSKI demande l'autorisation de bénéficier du local et du « parking Volland » pour la manifestation Foire Froide, samedi 15 novembre 2014. Thème : Pôle Saveur « Le sacbardin ».

* M. M. BUSSERY, dans le cadre des rythmes scolaires, informe du démarrage du TAP. Diverses activités mises en place : coloriage, jeux divers, découpages... activités de base actuellement. Vingt enfants inscrits.

- Dans le cadre de la commission fleurissement, décorations de Noël à voir.

- Étude création d'un trompe-l'œil sur la façade du mur du « parking Volland ». Des contacts ont été pris avec plusieurs entreprises qui feront parvenir un projet.

- Suite à des dommages électriques (foudre) sur le matériel informatique de la mairie propose au CM l'achat d'un onduleur. M. X. REYNARD informe que le devis correspondant a été validé cette semaine.

- Informe que les PC de l'école sont anciens (modèle XP) et qu'il faudrait envisager l'acquisition d'un nouvel équipement (deux postes ?) dans le cadre du Budget Primitif 2015.

* Mme J. PADET dans le cadre de la communication demande de faire remonter les informations concernant les associations sur le site de Neronde.

* Mme G.NICOLAS souhaite la valorisation du patrimoine par la mise en place d'un label « Village de Caractère ». La commission Patrimoine sera en charge du dossier.

* Mme G. PLANCHE informe l'inscription de la commune auprès de la CCI Rhône-Alpes pour l'animation « A deux pas, le commerce de proximité » (Du 8 au 18 octobre 2014).

- Elle annonce, dans le cadre de la COBY, la réunion Petite Enfance et Jeunesse en collaboration avec la CAF.

* M. le Maire annonce un arrêté pour la destruction de pigeons.

- Il informe de la réunion SCOT Loire Centre le 1^{er} octobre 2014 à la Communauté de Commune de Balbigny.
- Il informe de la réunion Association des familles rurales de Balbigny le 1^{er} octobre 2014 école St Joseph.
- Il annonce la démission de Mme Alice BERNARD du Bureau de l'Association de la cantine scolaire. Mme Karine SEBAA reprend la présidence, Mmes GRISARD et VIAL restent trésorière et secrétaire de l'association.
- M. le Maire propose le déplacement du composteur pour la sécurité de tous.
- Il informe que le compteur électrique au Musée Claude Vignon a été mis hors service par les services EDF.
- Invitation au cœur de ville : A l'occasion de la sortie des luminaires LED et candélabres contemporains, GHM-ECLATEC a aménagé un bus-showroom le 8 octobre 2014, placette Molière à Roanne.
- M. le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme CLAIRET résidant lieudit « La rivière », concernant la dégradation importante de la maison voisine. M. le Maire informe le CM que ce dossier est en cours d'instruction.

Prochaine réunion municipale le jeudi 13 novembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H 20.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD